



Punition à 21ans

Par maeva1604

bonsoir,

la semaine dernière, on m'a proposer une formation hôtesse de caisse, j'en ai, bien évidemment, parler à mes parents, et ils m'ont que ça pourrait être bien de la faire.

Dimanche soir, la veille du début de la formation, je me rends compte que, ayant déjà fait de la caisse, cette formation n'est pas pour moi. Bien évidemment, mes parents sont en colère, et ils m'interdisent de sortir avec des amis, avec qui j'ai repris contact récemment. Ont-ils le droit de faire ça?

Par kang74

Bonjour

Bien évidemment qu'à 21 ans ils n'ont plus d'autorité sur vous (à moins que vous soyez majeur protégé)

Après ils ne sont plus obligés de vous loger et de subvenir à vos besoins, si vous ne faites pas d'études sérieuses et assidues non plus .

Par de là, cherchez du travail, trouvez un logement, et vous ne serez plus embêtée .

Par Agnes

Bonsoir Maeva1604,

Vos parents vous interdisent de sortir de la maison (vous êtes séquestrée) ?

Autrement, comment sauraient-ils si vous sortez pour chercher une baguette ou pour voir vos amis ?

kang74 vous a répondu très bien, ne montez pas sur vos grands chevaux !

cdlt